



Direction générale de
l'enseignement
supérieur

Avenue de l'Elysée 4
1014 Lausanne

Aux instances consultées

N/Réf. : JL/MF/ST/IC

Lausanne, le 6 janvier 2025

**Révision partielle de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique :
consultation sur l'avant-projet**

Madame, Monsieur,

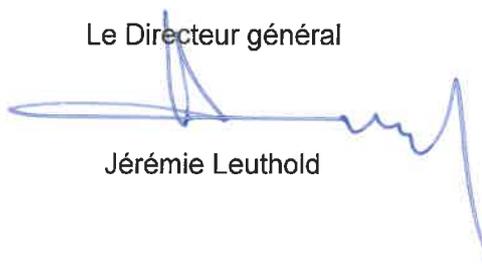
La loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) est entrée en vigueur le 1^{er} août 2008. Lors de l'élaboration de cette loi, la HEP comptait environ 800 étudiantes et étudiants ; or ce sont actuellement plus de 3'000 personnes, toutes formations confondues, qui fréquentent la HEP chaque année. Selon les projections et besoins des services employeurs, l'effectif pourrait être de plus de 4'000 personnes d'ici quelques années. Cette croissance implique notamment de revoir l'organisation et la structure de l'institution telle qu'établie en 2007, c'est pourquoi le Conseil d'Etat autorise le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) à mettre en consultation le présent projet de révision partielle de la LHEP.

En plus de l'adaptation au développement institutionnel, l'avant-projet de révision comporte des changements en lien avec le personnel d'enseignement et de recherche, notamment sur les modalités d'évaluation, la typologie des contrats, les dispositions de promotion ainsi que l'introduction d'une nouvelle fonction de chargé de cours. L'avant-projet comporte également des adaptations à l'évolution du droit intercantonal et fédéral ainsi que l'introduction d'une procédure de réclamation. La phase de consultation de l'avant-projet est ouverte et court jusqu'au 14 février 2025.

Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer vos éventuelles remarques sur cet avant-projet dans le délai indiqué à M. Michael Fiaux, Directeur opérationnel - Domaine HES et HEP (*Direction générale de l'enseignement supérieur, Av. de l'Elysée 4, 1014 Lausanne, michael.fiaux@vd.ch, tél. 021 316 94 98*), qui se tient à votre disposition pour d'éventuelles questions ou demande d'échanges.

En vous remerciant d'avance de l'intérêt porté à la présente consultation ainsi que de votre contribution, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes cordiaux messages.

Le Directeur général



Jérémie Leuthold

Annexes :

- Avant-projet de révision partielle LHEP – Tableau pour mise en consultation
- Liste des instances consultées